

Janvier 2016

Numéro 2

ISSN en cours



Filière viande - Essai avec la cuisine centrale de Lannemezan

Edito

La production biologique implique souvent de reprendre la main sur son système de production mais également sur la filière. Ainsi, nous devons continuer à expérimenter, chercher,...

La restauration collective peut être une opportunité pour la filière Bio pour mettre en avant nos produits et ne pas laisser cette place à d'autres structures qui ne cessent d'acheter nos produits à des prix de moins en moins acceptables.

Nous devons mettre en avant nos outils de transformation de proximité et privilégier des débouchés locaux pour garder la plus value sur nos exploitations.

En 2016, plusieurs travaux seront amorcés en ce sens. La travail n'est pas simple, mais avec de la volonté, et en nous regroupant, nous pourrions y arriver.

Philippe LANNE

*Éleveur Bio à Arrens-Marsous
Responsable Professionnel
Agriculture Biologique*

Le responsable de la cuisine centrale des Hôpitaux de Lannemezan a reçu quelques éleveurs bio du département le 1er Décembre 2015. L'objectif de cette rencontre était de faire le point sur les exigences respectives d'une cuisine centrale et des élevages bio du département.

Il a été décidé de faire un essai en conditions réelles pour juger concrètement des freins et opportunités d'une collaboration directe éleveurs / cuisiniers.

Pour ce test, 280 kg de blanquette et rôtis ont été commandés. 3 veaux provenant de 3 exploitations différentes ont été abattus début Janvier.

Le retour du personnel de la cuisine centrale est très positif : la qualité de la viande mais aussi la performance de l'outil de transformation qu'est la COOP des Gaves.

Les Hôpitaux de Lannemezan ont donc confirmé leur volonté de consommer local et bio et de privilégier les circuits courts.

Pour discuter de cet essai ensemble et décider des suites à lui donner, un groupe de travail sera organisé le 25 Février à 9h30 à La Barthe de Neste.

L'arbre, une réponse à de nombreux enjeux

Les arbres et les haies champêtres représentent une solution simple pour répondre à des enjeux environnementaux, agronomiques et économiques forts : lutte contre l'érosion, maintien de la biodiversité, protection contre le vent...

L'arbre se rencontre sous différentes formes sur nos territoires :

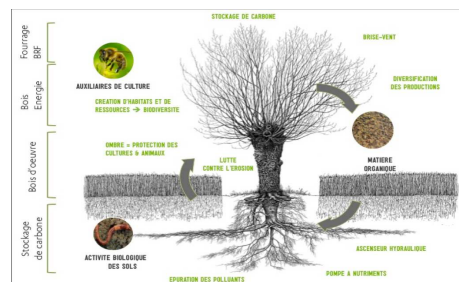
-La haie : elle peut être brise vent, niche pour les insectes pollinisateurs et les auxiliaires précieux pour notre agriculture...

-L'agroforesterie : c'est l'association d'une production agricole et d'une production forestière pour produire plus et mieux. (A bien distinguer d'une production à vocation fruitière). Des interactions positives permettent une meilleure exploitation des intrants,

d'améliorer la capacité de rétention d'eau du sol, de réduire le stress thermique des cultures, de stocker le carbone...

Pour toutes informations sur les aspects pratiques de réalisation d'un projet, n'hésitez pas à vous rapprocher de Arnaud Bazerque, Maison de la Nature et de l'Environnement 65 au 05 62 33 61 66 ou arbreetpaysage@maisondelanature65.com.

Source: Association Française d'Agroforesterie



Contacts

• **Lise BILLY, 06 82 68 48 96**

Conversion
Appui administratif
Appui technique grandes cultures

• **Carine CHATAIN, 06 78 00 32 08**

Appui technique élevage

• **Thierry MASSIAS, 06 07 70 61 58**

Appui technique cultures légumières

• **Chantal MERIGOT, 06 88 91 36 32**

Circuits courts, Drive Fermier Bio 65

Formations à venir:

Cultiver son autonomie en protéines en élevage Bio

- Intérêt des légumineuses dans le mélange prairial
- Comprendre l'évolution de la teneur en azote d'un fourrage.
- Les mélanges pour méteil les plus adaptés
- Les itinéraires techniques méteil à mettre en place
- Visite de parcelles
- Intégration du soja: intérêt du soja toaster
- Comment équilibrer une ration?

Durée: 2 jours

Dates: 1 mars et 16 mars 2016

Pour connaître le programme détaillé des formations et vous inscrire, merci de contacter le service formation: Danièle ABADIE 05.62.34.87.36.

Bien débuter en AB

Cahiers de charges, débouchés, techniques de production, démarches de conversion, aides et visite d'une exploitation Bio

Durée: 2 jours

Dates : 23 et 30 mars 2016

Comment utiliser Télépac?

Une formation d'une journée est proposée à Lannemezan, Vic-en-Bigorre, Tarbes ou Argelès-Gazost.

Si vous souhaitez vous inscrire, merci de contacter Lucette Pouey au 05 62 31 69 70.

Annonce

Recherche foin de Luzerne:

Merci de contacter Alexia BOUCHE au 06 31 63 94 99.

Recherche ou vente de fourrages ou céréales, contactez nous.

Les aides aux investissements

Il existe différents dispositifs d'aide aux investissements:

La mesure 413 (anciennement PVE): elle finance le matériel répondant aux enjeux suivants:

-Lutte contre l'érosion, ex: matériel d'implantation des couverts végétaux, écrouteuse, matériel de simplification du travail du sol,...

-réduction des pollutions phytosanitaires, ex: bineuse, herse étrille,...

-réduction des pollutions par les fertilisants, ex: matériel visant à un meilleure répartition des apports,...

-réduction des prélèvements en eau, ex: régulation électronique, système de récupération d'eau de pluie,...

Le taux d'aides est de 30 ou 40% suivant la zone et le type de matériel.

Un dossier pour une **période de 3 ans** avec un montant minimum de 4000€ jusqu'à maximum 30 000€.

Prochaine date limite de dépôt des dossier à la DDT: 1er Avril 2016.

La mesure 412 (uniquement pour les producteurs Bio ou en conversion sur la majeure partie de l'exploitation).

Cette mesure finance le matériel suivant:

-Polyculture: matériels de travail du sol, épandage, protection des cultures,...

-Matériels de fenaison, stockage, aide à la pénibilité du travail,...

-Matériels de production et de stockage pour les légumes,...

Le taux d'aides est de 40 ou 50% (si zone montagne ou JA).

Un dossier pour une **période de 3 ans** avec un montant minimum de 7500€ jusqu'à maximum 75000€.

Prochaines dates limites de dépôt des dossier à la DDT: 28 Février 2016 et 30 Avril 2016.

Seul le matériel neuf est éligible pour ces deux mesures.

URGENT pour les producteurs dont la mesure 412 a déjà été acceptée, vous avez reçu par courrier une convention du Conseil Régional. Un exemplaire de cette convention doit être renvoyé signé au Conseil Régional **très rapidement.**

Les Surfaces Non Agricoles

Depuis le 18 Janvier 2016 a débuté la phase de restitution des SNA (Surfaces Non Agricoles). Cette procédure a pour objectif de déterminer votre surface admissible aux aides PAC pour la période de 2015-2019.

Vos SNA sont consultables uniquement sur TELEPAC. Pour vous ac-

compagner, la Chambre d'Agriculture se mobilise.

Si vous souhaitez vous faire aider dans la détermination de vos surfaces admissibles aux aides PAC, contactez la Chambre d'Agriculture au 05 62 34 87 40.

Le salon agricole de Tarbes ouvrira ses portes du 10 au 13 Mars.

Serons présents **les producteurs du Drive Fermier Bio 65** ainsi que **les exposants du « Carré Bio »** dans le Hall 3 au Salon des producteurs fermiers

Un atelier gourmand mettra à l'honneur le veau Bio le vendredi 11 Mars à 16H.

